

## ADMINISTRATION

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 27 octobre 2016 relatif aux décisions de titularisation des pharmaciens inspecteurs de santé publique promotion 2015**

NOR : AFSR1630876A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le décret n° 92-1432 du 30 décembre 1992 relatif au statut particulier des pharmaciens inspecteurs de santé publique ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'État et de ses établissements publics ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1993 modifié relatif à la formation des pharmaciens inspecteurs de santé publique, notamment son article 8 ;

Vu la décision du jury en date du 26 octobre 2016,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les pharmaciens inspecteurs de santé publique stagiaires dont les noms suivent sont déclarés aptes à être titularisés, sous réserve de remplir les conditions statutaires requises à cette date :

Mme Odile MARTIN.

Mme Martine VIDAL.

#### Article 2

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 27 octobre 2016.

*La sous-directrice du pilotage  
des ressources, du dialogue social  
et du droit des personnels,*  
M.-F. LEMAÎTRE